

idée de mépris ou de moquerie. Voy. *Nicaise*, *Nicoléme* et en wallon *Djahlène* « Jacqueline » dans le sens de sottise, niaise; à Liège *Zabat* surnom des poissards (1), etc.

La sorcière porte le nom de *macralle*; à Poilley, *macrolle*, à Lincent *macrèlle*.

Toutes ces formes correspondent au français « maquerelle » comme le prouvent divers documents authentiques. Dans les pièces relatives à un procès de sorcellerie du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le mot liégeois est cité en français, avec la signification de sorcière, sous la forme « macquerelle » et même « macqueralle » (2). Ce que l'on raconte des rapports des sorcières et du diable justifie cette dénomination.

Parmi les autres dénominations usitées au pays wallon, on signale de Huy à Tournay, *groumanchin*, *groumanci*, *gromanci*, et dans d'autres lieux *grimancien*, *grimancien*, et autres déformations du français « nécromancien ». A Charleroi on a *d'riaeu* « devineur, devin ». A Namur, Nivelles, etc., on emploie les mots *sourci*, *sourcive*; à Jodoigne, on a les deux termes : *sôrci* et *grimancien*, *sôrcire* et *macralle*.

Dans le pays de Liège, certaines personnes ont une terreur tellement grande des sorcières, qu'elles hésitent à prononcer leur nom ou même le mot *macralle*. Elles se figurent pouvoir être entendues d'elles, même à de grandes distances, et croient qu'il pourrait leur arriver malheur si elles en disaient du mal en les nommant. C'est pourquoi l'on préfère l'expression générique de *mêlès djins* « mauvaises gens » ou de « mauvais esprits » en parlant des personnes suspectes et des méfaits qu'on leur attribue.

Le surnom de « macralle » est d'ailleurs considéré comme une injure sanglante.

En octobre 1891, Nicolas L. et son épouse ont comparu à Liège devant le tribunal correctionnel, sous la prévention d'avoir outragé un sieur Jean V., boulanger, sa femme et sa sœur. Pendant son interrogatoire, l'épouse L. prétendit que la servante des plaignants l'avait qualifiée de *vieille macralle* et que les garçons boulangers allaient jusqu'à faire le signe de la croix quand ils la voyaient passer. Poussée à bout, elle avait riposté, un peu trop librement sans doute.

(1) Voir ci-dessus p. 22.

(2) *Un procès de sorcellerie en 1652*, par N. E. dans *Annales de la Soc. archéol. de Namur* XI, Namur 1870-71; cf. pp. 403, 432 et 441. Notre dialecte a d'ailleurs conservé le mot *macro* ou *macrotai* (dans *Toutou l' macralle*) *coureurs de femmes*, et on signale un féminin vieilli *macrotte*, femme de mauvaises mœurs. Les deux dérivés *macrotte*, et *macrolle* ou *macralle* semblent donc s'être développés parallèlement.

Le tribunal, tenant compte de l'infamante injure qu'on lui avait lancée à différentes reprises, ne la condamna qu'à dix francs d'amende et alloua aux plaignants les dépens pour tous dommages-intérêts (1).

Il nous sera peut-être permis de rappeler ici le fait suivant :

Le 22 juin 1891, une dame de ma famille étant en rue à dix pas de notre demeure vit une de nos voisines, personne assez âgée, l'accoster et la prier de bien vouloir la reconduire chez elle. Un peu étonnée d'abord, on était en plein jour, la dame chercha à savoir la raison de cette singulière demande. Cette personne âgée, qui vivait seule et assez retirée, était en butte aux railleries satiriques de ses voisines, qui ne pouvaient la voir passer sans l'insulter par des cris : *hoù! hoù!* et des battements de mains. Elle voulait avoir un témoin pour l'aider à faire punir les méchants voisins qui la tourmentaient en l'insultant. Or, ces femmes appartenaient à la bonne bourgeoisie. Parmi elles, il n'en était probablement pas une qui eût conservé dans toute sa pureté la croyance aux sorcières; cependant, ces cris étaient une insulte calculée, sur le sens de laquelle la pauvre femme ne se méprenait pas. Par la suite, les choses allèrent si loin qu'elle dut quitter le quartier.

La croyance à la sorcellerie était, comme on sait, générale au moyen-âge et elle a laissé des traces dans la toponymie et dans la langue du peuple.

Le bonhomme Hock cite (2) une ruelle, autrefois connue sous le nom de *rouale des macralles*, située à Liège aux environs du lieu dit la Boverie et remplacée aujourd'hui par les rues Renoz et Mathy. Sa disparition date d'environ quarante ans.

Dans nos villages, les gens du peuple connaissent des « champs de macralles »; certains sentiers, des prairies écartées portent également leur nom, comme nous le verrons dans la suite. Ainsi, à l'extrémité septentrionale de la commune de Bioulx (Dinant) se trouve un plateau occupé en partie par un bois nommé le *bois des rossettes* « bois des rousses », à cause, dit-on, que des sorcières y auraient été jadis suppliciées par le feu (3).

Nous aurons l'occasion de constater plus loin qu'un certain nombre de dictons, de comparaisons populaires et de proverbes très connus ont conservé le souvenir des sorciers et sorcières.

(1) Cf. *Chronique liégeoise* du 4 octobre 1891 et les autres journaux de l'époque.

(2) *Croyances et remèdes populaires*, 3<sup>e</sup> édition, page 282. Voir GOBERT, *Les Rues de Liège* t. II, p. 289, v<sup>o</sup> *Macralles*.

(3) Voir ci-dessus page 39.

### Représailles contre sorciers et sorcières

La croyance au pouvoir surnaturel des sorciers est encore parfois la cause ou du moins le prétexte de sévices et de crimes exercés à titre de représailles contre les prétendus auteurs de maléfices. Voici quelques exemples :

Le 10 avril 1826, une pauvre veuve de Moha (Huy) se rendait chez un meunier pour rapporter du chanvre qu'on lui avait donné à filer. Les fils de la maison, sur l'allégation d'une tireuse de cartes, se mirent dans la tête que cette pauvre femme était une sorcière. Ils allumèrent des fagots au-dessus desquels ils suspendirent la malheureuse. Ils l'y auraient maintenue jusqu'à ce qu'elle fût entièrement brûlée, si ses cris n'avaient attiré à son aide. Les scélérats lui avaient porté dans la poitrine un coup terrible avec un instrument tranchant. La maréchassée s'empara des trois meurtriers (1).

En mars 1879, un pauvre homme accusé de « jeter des sorts » est assassiné à Forchies. En avril 1881, un paysan de Havay, se croyant ensorcelé, va consulter une somnambule et, sur son conseil, jette au feu, le lendemain, la première femme qui se présente chez lui. En mai 1882, à Marchienne, une famille entière se rue sur une « sorcière » et l'étend sur un lit de cendres brûlantes pour la forcer à délivrer la maison d'un maléfice.

Le 16 décembre 1886, un habitant de Fraiture, en Condroz, a assassiné à coups de houe une vieille qu'il soupçonnait depuis longtemps de lui avoir « jeté un sort ». Comme il donnait des signes de trouble cérébral, on l'a interné comme fou.

En 1887, dans un autre village du Condroz, un paysan, persuadé qu'une femme qu'il croyait sorcière lui avait joué un mauvais tour, l'attira chez lui, la fit tenir par ses filles et allait lui verser un poëlon de lait bouillon sur la tête, lorsque la pauvre réussit à s'échapper.

Un certain samedi de l'année 1888, une vieille femme de Gilly, porteuse d'une fiole, regagnait tranquillement son domicile, lorsqu'arrivée en face d'une habitation dont l'aspect dénotait une certaine aisance, elle s'arrêta pour se reposer et se mit à s'essuyer le front. Ce geste, tout naturel, devait lui coûter cher. Remarquée d'un membre du logis, celui-ci, hanté sans doute par des idées superstitieuses, crut comprendre que la vieille voulait lui jeter un sort. Il cria : « La voilà, la vieille sorcière. » Aussitôt, fille, fils, armés qui d'un bâton, qui d'un autre objet, se précipitèrent vers la pauvre qui n'en pouvait mais, vociférant : « Sorcière, vieille sorcière !

(1) *Mélusine*, II, 523-4.

Attends, va ! » Le quartier était tout en émoi. La malheureuse, toute tremblante, s'éloignait cependant aussi vite que ses vieilles jambes le lui permettaient. (1)

Le fait suivant date de 1890. Dans la commune de Montigny-sur-Sambre (Charleroi) vivait un ménage d'ouvriers houilleurs qui avaient une fille atteinte de consommation. Elle était souvent employée comme journalière chez une dame aisée du voisinage. Cette personne, très honorable, fut soupçonnée par les parents d'avoir jeté un sort sur leur enfant. Au cours d'une visite qu'ils l'avaient priée d'accorder à la malade, elle accepta une tasse de café; mais au retour, elle fut prise de violentes nausées et l'on reconnut les symptômes d'un violent empoisonnement. Le médecin se contenta de menacer l'ouvrier de tout révéler à la justice si quelque désagrément nouveau arrivait à sa cliente. Mais, à sa grande surprise, le houilleur jura ses grands dieux que la dame était véritablement sorcière et qu'elle avait réellement jeté un sort sur sa fille. Heureusement, l'arsenic ne put accomplir la vengeance de ce vindicatif paysan (2).

Il y a bientôt cinq ans, l'enfant d'une famille d'ouvriers souffrait d'un mal inconnu; les parents crurent qu'il était victime d'un sort jeté par une voisine, qui avait mauvais renom. Une sorte de gaet-apens fut organisé. La sorcière, appelée traitreusement dans la maison du petit malade, fut aussitôt entourée. On la somma avec menaces de chasser le sort qui faisait dépérir l'enfant, et comme elle paraissait ne rien comprendre, on la pinça jusqu'au sang. Une femme, retirant les épingles qui fixaient ses cheveux, les lui enfonça dans le cou et dans les épaules; l'un des assistants regretta tout haut de ne pas avoir un bûcher tout monté pour y rôtir la coupable. Enfin, celle-ci put s'enfuir au bout de trois heures d'un véritable martyre. Le fait s'est passé à La Louvière, hameau du Cras-Culot, en juillet 1893.

Il n'y a pas bien longtemps, à Castillon, petit village situé non loin de Walcourt, une maladie épidémique sévissait parmi les enfants. Les pères et les mères étaient désespérés. Ils crurent que leurs enfants étaient ensorcelés. Un jour passé dans les rues du village une vieille mendicante; bientôt elle est signalée par quelques-uns comme sorcière. Des forcenés s'emparent de la pauvre vieille, on la traîne sur un bûcher préparé avec des fagots; et, malgré ses cris et ses protestations, on la laisse rôtir! L'avocat des accusés, durant

(1) Jules LEMOINE, *La Sorcellerie dans l'Entre-Sambre et Meuse*. Mons, Van Holder, 1891, page 41.

(2) J. LEMOINE, dans *Gazette de Charleroi* du 2 décembre 1890.

le procès qui s'est déroulé devant la Cour criminelle de Namur, a conclu à l'irresponsabilité des accusés, ceux-ci étant de bonne foi et les plus grands coupables de ce crime, étant ceux qui entretiennent ces funestes croyances.

Le détail de ces événements a été relaté dans les journaux qui rendent habituellement compte des débats judiciaires. En parcourant les feuilles spéciales, on trouve pour ainsi dire à chaque instant des faits analogues, de gravité plus ou moins prononcée.

(A suivre.)

O. COLSON.

## ENIGMES POPULAIRES

Voir la table des 5 premières années

### Les demandes et réponses joyeuses, pour chasser la mélancolie, suivant le « Jardin d'Amour »

1. Dis-moi de grâce quelle est la chose qui jour et nuit ne repose? — La rivière.
2. Qui est-ce qui menace et ne dit mot? — C'est le doigt.
3. Qui est-ce qui a un œil à la queue? — La poêle à frire.
4. Quelle est la chose la plus juste et qui égale toutes choses? — La balance.
5. Quelle est la chose du monde la plus hardie? — C'est la chemise d'un meunier, car elle prend chaque matin un larron au collet.
6. Qui est-ce qui a les cornes au cul? — R. C'est un sac.
7. Laquelle des aumônes est la plus mal employée? — C'est celle que l'on fait à un aveugle; car aussi-tôt que vous lui avez donné l'aumône, il voudrait vous voir pendre.
8. Pourquoi est-ce que les ânes ont de si grandes oreilles? — Parce que leurs mères ne leur mettent point de béguins dans leur jeunesse.
9. Pourquoi les chèvres vont-elles aux champs avant les moutons? — Parce qu'elles ont de la barbe au menton.
10. Quels sont les gens qui ne vont jamais à la procession? — Ce sont ceux qui sonnent les cloches.
11. Quels sont ceux qui gagnent leur vie à reculons? — Ce sont les cordiers.

12. Quelles sont les deux choses les plus dures qui soient au monde? — Le cœur d'un avare et la tête d'une femme.

13. Pourquoi les bœufs se couchent-ils? — Parce qu'ils ne peuvent s'asseoir.

14. Qui sont ceux qui ne désirent point qu'on prie Dieu pour eux? — Ce sont les pauvres, car ils n'aiment point qu'on leur dise: Dieu vous assiste.

15. Quelle chose est-ce qui va en œuvre le cul le premier? — C'est un seau, pour puiser de l'eau.

16. Qui est-ce que tant plus il y en a et moins il pèse? — C'est une planche, à laquelle on a fait des trous.

17. Qui est-ce qui au bois croit et à la ville chante? — C'est une flûte.

18. Qui est-ce qui est blanc comme neige, vert comme pré, doux comme lait, amer comme suif, dur comme bois, et mou comme pomme? — C'est une noix verte.

19. Qui est-ce qui a des dents de fer, et en mangeant toujours crie, et souvent mord ceux qui lui donnent à manger, s'ils ne s'en donnent garde? — C'est une scie.

20. Qui est-ce qui se vide par la bouche et se remplit par le cul? — C'est un puits.

21. Quels gens sont ceux qui voudroient être borgnes? — Ce sont les aveugles, car ils verroient d'un œil.

22. Qui est-ce qui va et vient, et ne sort de sa place? — C'est une porte.

23. Qui est-ce qui a la panse derrière? — C'est la jambe.

24. Qui est-ce que j'ai vu vivre, que j'ai vu morte, que j'ai vu revivre après sa mort? — C'est une chandelle que l'on éteint et que l'on rallume.

25. Quelle est la pierre la plus précieuse et la plus nécessaire? — C'est la meule d'un moulin.

26. Qui est-ce qui n'a pas de dents et qui ronge les os? — C'est un chancre.

27. Qui est-ce qui est blanc, long, rond, velu par l'un des bouts, meurt sans enfans et naît pendu? — C'est une chandelle.

28. Je vous ai vu où jamais vous ne fûtes, ni ne serez, ni ne pouvez être? — C'est dans un miroir.

29. Celui qui l'a faite, n'en a pas besoin; celui qui l'a fait faire n'en veut pas pour soi; et celui pour qui elle est faite, ne s'en soucie pas? — C'est une bière pour ensevelir un trépassé.

30. Qui est-ce qui se tient entre le ciel et la terre, qui, étant frappé, fait venir hommes et femmes, n'a point de sentiment, et appelle le peuple? — C'est une cloche.

31. Qui est-ce qui a un chaperon sans tête, un ventre sans boyau, un cul sans trou ? — C'est une pinte.

32. Tel n'a chair, ni os, ni verdure, et met cent bêtes hors de pâture ? — C'est un peigne.

33. Qui est-ce qui ne parle jamais et n'a jamais parlé, qui ne dort jamais et n'a jamais dormi, qui ne marche jamais et n'a jamais marché, et qui est vivant ? — C'est un poisson.

34. Qui est-ce qui a les bras plus grands que le corps ? — C'est un moulin à vent.

35. Quel est le plus sincère des hommes ? — C'est le muet, car il ne ment jamais.

36. Qui est-ce qui a les pieds dans l'eau et le ventre sur les pieds ? — C'est un pont.

37. Qui est-ce qui pisse sans boire ? — C'est une fontaine.

38. Qui est-ce qui boit sans pisser ? — C'est une poule.

39. Qui est-ce qui jamais ne fut et jamais ne sera ? — C'est le nid d'une souris dans l'oreille d'un chat.

40. Pourquoi est-ce qu'un chien tourne trois tours avant qu'il ne se couche ? — Parce qu'il ne sait où est le chevel ni les pieds de son lit.

41. Qui est-ce qui est le plus joyeux du monde quand il naît ? — C'est un pet, car il chante jusqu'à la mort.

42. Quelle feuille de bois est la plus nette ? — C'est la feuille de houx, car aucun ne s'en ose toucher le derrière.

43. Quelle bête est-ce qui a la queue entre les deux yeux et contrefait la corne de musc ? — C'est un chat quand il léche son cul.

44. Quels gens sont-ce qui n'ont que faire de procureur ni d'avocat ? — Ce sont ceux qui ont la foire, car leurs matières sont toujours claires.

45. De quel métier est-ce qu'il fait meilleur être valet que maître ? — C'est d'un aveugle.

Extrait du *Jardin d'Amour*, éd. F. de Bouchers, Liège 1825. — Sur le « Jardin d'Amour », voir t. IV p. 24, t. V, p. 120 et 140.



## PAUQUI-PAUQUETTE

### Randonnée du Pays de Thuin

*Pauqui, Pauquette asténne dalès à frêches au bos.*

*Pauqui a ieu s'pot plein premi.*

« *Volez r'veni, di-st-i à Pauquette.*

— *Djé n' m'in r'va nèn d'vant d'avè m'pot plein, di-st-elle Pauquette.*

— *Djé vas dire au leup qu'i venne vos strâner, di-st-i Pauqui.*

« *Leup, vènez strâner Pauquette; Pauquette enne vout nèn vveni d'vant d'avè s'pot plein.*

— *D' n'irai nèn, di-st-i l'leup.*

— *Djé vas dire au tchèn qu'i venne vos abayer, di-st-i Pauqui.*

« *Tchèn, v'nez abayer l'leup; l'leup n'vout nèn strâner Pauquette, et Pauquette enne vou nèn vveni d'vant d'avè s'pot plein.*

— *D' n'irai nèn, di-st-i l'tchèn.*

— *Djé vas dire au baston qu'i venne vos bastonner, di-st-i Pauqui.*

« *Baston, vènez bastonner l'tchèn; l'tchèn n'vout nèn abayer l'leup; l'leup n'vout nèn strâner Pauquette, et Pauquette enne vout nèn vveni d'vant d'avè s'pot plein.*

— *D' n'irai nèn, di-st-i l'baston.*

— *Djé vas dire au feu qu'i venne vos brûler, di-st-i Pauqui.*

« *Feu, vènez brûler l'baston; l'baston n'vout nèn bastonner l'tchèn; l'tchèn n'vout nèn abayer*

*Pâquier et Pâquette étaient allés aux fraises dans le bois.*

*Pâquier a eu son pot plein le 1<sup>er</sup>.*

« *Voulez-vous revenir, dit-il à P.*

— *Je ne m'en retournes pas avant d'avoir mon pot plein, dit-elle Pâquette.*

— *Je vais dire au loup qu'il vienne vous étrangler, dit Pâquier.*

« *Loup, venez étrangler Pâquette; Pâquette ne veut pas revenir avant d'avoir son pot plein.*

— *Je n'irai pas, dit le loup.*

— *Je vais dire au chien qu'il vienne vous aboyer, dit Pâquier.*

« *Chien, venez aboyer le loup; le loup ne veut pas étrangler Pâquette, et Pâquette ne veut pas revenir avant d'avoir son pot plein.*

— *Je n'irai pas, dit le chien.*

— *Je vais dire au bâton qu'il vienne vous bâtonner, dit Pâquier.*

« *Bâton, venez bâtonner le chien; le chien ne veut pas aboyer le loup; le loup ne veut pas étrangler Pâquette, et Pâquette ne veut pas revenir avant d'avoir son pot plein.*

— *Je n'irai pas, dit le bâton.*

— *Je vais dire au feu qu'il vienne vous brûler, dit Pâquier.*

« *Feu, venez brûler le bâton; le bâton ne veut pas bâtonner le chien; le chien ne veut pas aboyer le loup;*

*l'leup; l'leup n'vout nen strâner  
Pauquette, et Pauquette enne vout  
nen vreni d'avant d'ave s' pot plein.*

— *D' n'rai nen, di-st-i l' feu.*

— *Djé vas dire à l'eûre qu'elle  
venne vos destinte, di-st-i Paquie.*

« *Eûre, venez distinte et feu : et  
feu n'vout nen brûler l' bâton ;  
l' bâton n'vout nen bastonner  
tchèn ; et tchèn n'vout nen aboyer  
l' leup ; et leup n'vout nen strâner  
Pauquette, et Pauquette enne vout  
nen vreni d'avant d'ave s' pot plein.*

— *Dj' y vas, di-st-elle l'eûre.*

— *Djé vas brûler l' bâton, mi,  
di-st-i l' feu.*

— *Djé vas bastonner l' tchèn, mi,  
di-st-i l' bâton.*

— *Djé vas aboyer l' leup, mi,  
di-st-i l' tchèn.*

— *Djé vas strâner Pauquette, mi,  
di-st-i l' leup.*

— *Et mi, dj' m'en r'vas, mi, di-  
st-elle Pauquette.*

le loup ne veut pas étrangler Pâ-  
quette, et Pâquette ne veut pas  
revenir avant d'avoir son pot plein.

— Je n'rai pas, dit le feu.

— Je vais dire à l'eau qu'elle  
vienna vous éteindre, dit Pâquier.

« Eau, venez éteindre le feu : le  
feu ne veut pas brûler le bâton ; le  
bâton ne veut pas bâtonner le chien ;  
le chien ne veut pas aboyer le loup ;  
le loup ne veut pas étrangler Pâ-  
quette, et Pâquette ne veut pas re-  
venir avant d'avoir son pot plein.

— J'y vais, dit l'eau.

— Je vais brûler le bâton, moi, dit  
le feu.

— Je vais bâtonner le chien, moi,  
dit le bâton.

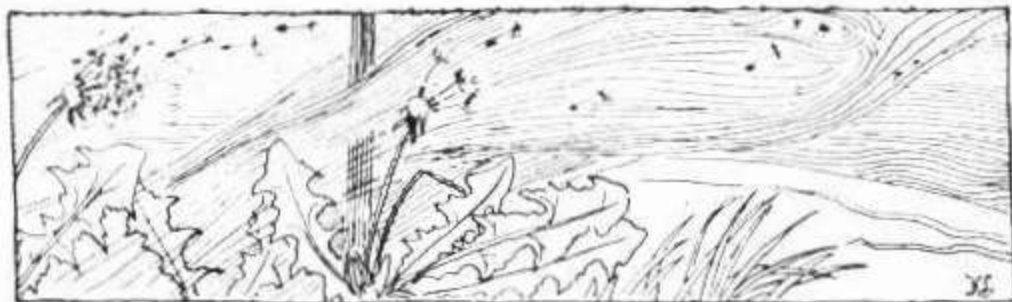
— Je vais aboyer le loup, moi, dit  
le chien.

— Je vais étrangler Pâquette, moi,  
dit le loup.

— Et moi je m'en retourne, dit  
Pâquette.

Conté à Ham-sur-Heure, canton de Thuin,  
par M. Richard V...

Jos. DEFRECHEUX.



## LE FOLKLORE CHEZ NOS ÉCRIVAINS

Voir la table des cinq premières années.

### Li Crama

On direût qu'i n'est mâye contint :  
I parette todis d' mâle houmeûre,  
I fait des hêgnes à ci qu'inteuze  
Comme onk qui l' rhômatisse sitrind.

Qwand i s' rimowe i erine des dints  
Li vix crama gêmihe, édeûre...  
On direût qu'i n'est mâye contint :  
I parette todis d' mâle houmeûre.

Qwand l'êfant l' vout toucher di s' main  
Li mère li disfnd l' aduzeûre  
Paç' qu'adon Mamé Jésus pleûre...  
On s'ennê howe comme d'ine mâle gins,  
Mutoi paç' qu'i n'est mâye contint! (1)

TRAD. — On dirait qu'il n'est jamais content : — Il paraît toujours de  
mauvaise humeur, — Il fait des grimaces à celui qui entre — Comme un  
que le rhumatisme étroit.

Quand il se remue, il grince des dents — Le vieux *crama* (crémaillère  
du foyer) gémit, endure. — On dirait qu'il... etc.

Quand l'enfant le veut toucher de sa main — La mère lui défend l'acte  
(*aduzer*, toucher de la main, *aduzeûre*, acte de toucher de la main) —  
Parce qu'alors « bien-aimé » Jésus pleure — On s'en écarte comme d'une  
« mauvaise gens » — Peut-être parce qu'il n'est jamais content !

(1) Sur la « psychologie » de la crémaillère, voir ci-dessus tome IV, 148,  
(énigme n° 160) et t. V p. 84 et suiv.

## Li Gordenne

Elle pind tot pareye qu'on gletteu  
 Atoû de givâ d'li ch'mineye,  
 Li gordenne todis bin pleûtêye  
 A l'air d'on coronisse di teût.

Elle tronle divins l'wapeur qui l'feu  
 Fait monter d'ine bolante chaud'neye  
 Elle pind tot pareye qu'on gletteu  
 Atoû de givâ d'li ch'mineye

... Sor toi, pauve gordenne, on frê 'n' creux  
 Comme on fait so tote môde passeye,  
 On bai jou, ti sêrès r'ployeye  
 I n'nos d'meurê qui t'nom, tot seû...  
 Ti n'pindrès pus comme on gletteu !...

TRAD. = Le bavolet de la cheminée. = Elle pend semblable à une bavette — Autour de la tablette de la cheminée. — La « bavolet » si bien plissée — A l'air d'un « larmier de corniche » de toit.

Elle tremble dans la vapeur que le feu — Fait monter d'une « chaudenée » bouillante — Elle pend tout pareil... etc.

... Sur toi, pauvre bavolet, on fera une croix — Comme on fait sur toute mode passée. — Un beau jour tu seras repliée — Il ne nous restera que ton nom, tout seul — Tu ne pendras plus comme une bavette.

Extraits de RIMIMBRANCES (*rimais so les gens, les biesses et les hervais voyous d'jônese* « poèmes sur les gens, les bêtes et les vieux objets vus de jeunesse ») par Lucien COLSON. Liège, Math. Thône, éd. 1898.



## PETITES LÉGENDES LOCALES

## VIII

## Histoire de Jean Godimus



ÉTAIT la nuit. Le vieux curé Jean Godimus, de la paroisse de Sivry, s'était, comme d'habitude, couché vers les dix heures.

Il faisait vilain temps. La bise soufflait. Un ouragan furieux secouait affreusement les squelettes des grands arbres.

Tout-à-coup — il était minuit, dit-on — dans le bruit que fait la tempête, des paroles distinctes

traversent l'espace :

— Jean Godimus ! Jean Godimus !

Le vieux prêtre ne bouge pas.

— Jean Godimus ! Jean Godimus !

Cette fois l'appel est si pressant que le vieux prêtre s'éveille avec un soubresaut. Puis, après avoir prêté l'oreille, n'entendant plus rien, croyant avoir rêvé, il va se recoucher, quand de nouveau, la voix se fait entendre :

— Jean Godimus, lève-toi.

Le vieux curé se leva, passa au plus vite sa soutane et courut à la fenêtre qu'il ouvrit :

— Qui donc est là ? demanda-t-il, n'apercevant sur sa porte qu'une lumière pâlotte et vacillante.

— Quelqu'un qui te prie de le suivre bien vite. Un homme va mourir. Prends le viatique et suis-moi.

— Qui est-ce ?

— Que t'importe ! Hâte-toi, si tu veux sauver une âme.

La voix était si lamentable que le prêtre se hâta et descendit. Aussitôt la porte ouverte, ses yeux s'écarquillèrent. Il ne vit personne, mais la lanterne était toujours là, à un mètre de distance, suspendue dans l'espace, tenue il ne savait comment.

Jean Godimus prit une clef et sortit. La lanterne se mit en mouvement, et précédant le prêtre, le conduisit à la porte de l'église.

Le curé, quelque peu remis de son trouble, revêtit le surplis et l'étole, prit le viatique et se mit en marche, toujours précédé de la lumière. Celle-ci traversa le village, pénétra dans les prés humides dont elle parcourut sans hésiter les sentiers, puis s'arrêta brusquement à la lisière du bois de Martin-Sart.

Elle pénétra dans la forêt, et Jean Godimus, soufflant, éreinté, fit un grand effort pour continuer à suivre la lumière qui avançait de plus belle. Il était en plein bois et marchait dans les feuilles, les épines et les ronces — qui semblaient s'incliner sur son passage et n'entravaient nullement sa marche.

— C'est ici, dit tout à coup la voix mystérieuse, tandis que la lanterne s'arrêtait et se reposait sur le sol.

Et Jean Godimus vit, à ses pieds, un homme étendu dans une mare de sang.

L'homme était moribond. Le prêtre lui donna l'hostie et murmura les prières des agonisants.

— Le nom du meurtrier? demanda tout à coup le curé s'interrompant et soulevant la tête du mourant.

Le moribond fit un effort, il dit un mot si faiblement que le curé ne put l'entendre. Le vieillard l'interrogea à nouveau, mais il ne reçut plus de réponse. L'homme était mort.

Quand Jean Godimus eut récité sa dernière prière, il entendit à nouveau la voix de l'être invisible qui l'avait amené :

— Jean Godimus, ton devoir est accompli. Tu as sauvé une âme, tu peux retourner.

— Et qui veillera ce cadavre ?

— Ne l'en inquiète pas. Retourne et suit la lumière.

Et la lanterne reprit le chemin du retour. Le prêtre la suivit ; à l'entrée du presbytère, elle s'arrêta, puis subitement disparut.

Le lendemain, le curé voulut s'assurer de la vérité et courut à Martin-Sart en compagnie de gens du village.

On découvrit en effet le cadavre de l'homme assassiné, cadavre déjà glacé et que nul ne veillait.

Résumé de J. CHOT, *Légendes et Nouvelles de l'Entre-Sambre et Meuse*, Brux. Lebegue, éd. (1897), pp. 207 à 215. La légende est accompagnée de la note suivante : « Ceci est arrivé, paraît-il, au siècle dernier. Il y a quelque quarante ans, les habitants de Sivry croyaient encore à cette légende. Une pierre tombale dressée derrière l'autel de la Vierge, dans l'église paroissiale, fait connaître l'âge de Jean Godimus, sa grande piété, son inépuisable charité, toutes qualités qui ont fait dire de lui que c'est en odeur de sainteté qu'il a quitté cette vie. »



## SORCELLERIE

### Les professions et la Sorcellerie



ES personnes qui exercent certains métiers, certaines professions, sont tout particulièrement réputées comme sorciers, ou tout au moins comme magiciens.

Tels sont les gens habitués à des besognes casanières, comme les cordonniers, les tailleurs, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse<sup>(1)</sup>; et, en Ardenne, les travailleurs du fer, par exemple les serruriers et les maréchaux. Ceux-ci contribuent à maintenir

l'idée qu'on se fait d'eux en laissant croire que les secrets de la métallurgie leur viennent du diable<sup>(2)</sup> et en se transmettant des procédés secrets pour guérir gens et bêtes.

Les bergers, les vachers et les taupiers ont également mauvaise réputation. La légende du berger magicien et jeteur de sorts est bien connue de nos lecteurs<sup>(3)</sup>. Bon nombre de livres populaires ont servi à maintenir la réputation des Bergers; les Almanachs placés sous leur vocable sont remplis de secrets merveilleux; dans les autres Almanachs anciens, on trouve fréquemment à côté de renseignements destinés aux bergers, sur la tonte et la médication des moutons, de véritables codes de superstitions, surtout astrologiques<sup>(4)</sup>. Les bergers ont été de tout temps réputés comme les dépositaires de la science mystérieuse et comme possédant mille secrets merveilleux. Une sorte d'interview de vieux berger, qui fut publiée ici même, montre comment cet homme intelligent fut obligé d'accepter :

(1) J. LEMOINE, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*; Mons, Van Holder, 1891, p. 3.

(2) Voir *Wallonia*, t. I, p. 9. Dans un conte publié par M. A. HAROU, *Le Folklore de Godarville*, p. 123, le diable est présenté comme un maréchal expert. Un récit publié par PIMPURNIAUX (Ad. BORGNET) *Légendes namuroises*, attribue à un légendaire « Maréchal » de Tamines, la qualité de magicien.

(3) *Wallonia*, t. II, p. 78; t. III, p. 26 et t. V, p. 204.

(4) Sur les vieux almanachs et l'*Almanach des Bergers*, voir *Wallonia*, t. IV passim. et notamment pp. 130 et 177.

réputation, sous peine de ne plus pouvoir faire aux autres le bien qu'il désirait (1).

Le type du taupier est en train de disparaître (2), mais c'était, lui aussi, un dépositaire de secrets, recettes et remèdes. Aussi prête-t-on aux taupiers des faits merveilleux. On raconte que certains avaient le pouvoir de « faire pousser » une taupe, sur l'heure et à l'endroit désigné, dans les chemins de terre les plus battus. Deux témoins certifient avoir vu faire pousser une taupe dans un jeu de quilles, par la seule volonté du taupier. Le taupier avait le secret d'appâts mystérieux et spéciaux pour chaque espèce de bêtes. Avec de la graine de civette, il pouvait faire passer un lièvre où il voulait; il en mettait aux semelles de ses souliers, les portait en main, puis les rechaussait et cheminait vers l'endroit où le lièvre devait passer: l'animal suivait la trace laissée par la civette! (3)

Les légendes citent encore d'autres professions dont l'exercice sous-entend la qualité de sorcier. Telles sont les femmes remplissant certaines occupations repoussantes, comme celles d'ensevelir les morts et de les veiller; enfin les accoucheuses. Ces professions étant autrefois réservées aux vieilles femmes, constituaient bonne aubaine surtout pour les vieilles sans ressources qui vivaient seules, comme c'est la caractéristique pour les sorcières; cette circonstance, jointe au mystère qui accompagne la mort et la naissance de l'homme, et les secrets que ces praticiennes gardaient jalousement, ont pu aider à maintenir la croyance. Pour ce qui concerne particulièrement les accoucheuses, il faut peut-être aussi tenir compte du préjugé qui leur attribuait généralement des mœurs secrètement relâchées: le peuple assurait que ces femmes, sachant aussi bien le moyen de faire disparaître les fruits de l'amour que de les amener à la vie, servaient le diable en lui fournissant des enfants morts sans baptême; et qu'ensuite, elles n'avaient aucune crainte de transgresser les lois de l'Eglise, sachant écarter pour elles-mêmes comme pour d'autres les suites de tout dévergondage. Quoi qu'il en soit, il faut remarquer que ces professions féminines sont encore, même dans les meilleurs quartiers des villes, parfois dépréciées, malgré que l'enseignement des hôpitaux et des hospices a fait des gardes-malades et des accoucheuses les précieux auxiliaires de la Faculté.

(1) *Wallonia*, t. V, p. 177.

(2) Le taupier était l'homme qui s'occupait de purger les champs des petits mammifères nuisibles; il était dépositaire de nombreux secrets contre les chenilles, etc. Il vivait principalement des redevances qu'on lui payait, soit par abonnement, soit par bête tuée, pour les taupes qu'il prenait dans ses pièges. De là son nom. Dans *Mauprat*, Georges SAND a tracé le portrait original du taupier Marcasse qui enflait les taupes de sa longue rapière.

(3) Jules LEMOINE, *loc. cit.* p. 48.

Les sages-femmes étaient donc des personnes suspectes. On n'aimait pas de leur déplaire, et personne n'était assuré en leur compagnie. On disait qu'elles jouaient volontiers « des tours » à qui venait les déranger dans leur sommeil. Celui qui devait requérir leurs secours pouvait s'attendre, s'il n'était pas précautionneux, à des rencontres fantastiques, ou à s'égarer, à l'aller ou au retour (1). C'est pourquoi, encore aujourd'hui, dans le Bas-Condroz, on se fait toujours accompagner d'une personne sûre pour aller la nuit chercher l'accoucheuse (2) et, qu'aux environs de Liège, on ne manque pas de porter avec soi une lanterne allumée, cette lumière devant déjà suffire à écarter les esprits; les matrones recommandaient même de se munir pour plus de sûreté d'un chapelet, d'une médaille bénite ou d'autres objets pieux, de faire le signe de la croix avant de se mettre en route, de réciter des prières tout le long du chemin, et surtout de ne parler à personne durant le voyage. De leur côté les sages-femmes allant à leur besogne le jour, étant reconnaissables au drap plié qu'elles portent sur le bras quand elle vont ainsi à leurs fonctions, ne sont pour ainsi dire jamais accostées ou interpellées par les passants: on croit qu'il serait mauvais pour l'enfant à venir de déranger dans ses préoccupations la sage-femme qui a été requise, et l'on retrouve ici l'idée qu'il ne faut leur être désagréable en aucune manière.

Les guérisseurs et guérisseuses, tels qu'on en tolère encore à présent dans les différentes régions du pays, passent aussi soit pour des gens suspects soit pour de véritables sorciers et sorcières. Aux environs des villes, ces « praticiens » s'affublent assez volontiers actuellement du titre de « spirites ». Il existe, nous dit-on, dans le quartier de Ste-Walburge à Liège, une « spirite » réputée, experte en simagrées, qui délivre généreusement, sans requérir des malades l'aumône pour ses pauvres, qu'on lui accorde du reste spontanément, une bouteille d'eau pure qui guérit tous les maux; on cite d'elle des cures merveilleuses; cette femme du peuple, complètement illettrée, est très respectée; mais bien des gens se signent en passant près d'elle et ses voisins redoutent ses « tours ». Ce qui ajoute à la crainte qu'on a d'elle dans le voisinage, c'est qu'elle a brusquement cessé d'aller à l'église à l'époque où elle s'est établie comme guérisseuse.

Parmi les guérisseurs, il faut comprendre les empiriques qui font profession de guérir les maladies du bétail. (3)

(1) Voir un exemple dans *Wallonia*, t. III, p. 22.

(2) *Ibid.*

(3) Voir exemple dans *Wallonia* t. II, p. 109.



Presque toujours les guérisseurs ajoutent à leurs pratiques médicales la spécialité de combattre les maléfices; ce sont des défaisseurs de sorts. Êtes-vous atteints de maux rebelles, vous croyez-vous de quelque façon la victime d'un sortilège? Allez trouver le guérisseur, le rebouteur, celui que, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, on appelle le *d'rineu* et, au pays de Liège, *li macrai* ou *li macrai r'créyou*. Il vous tirera d'embarras, vous dira, non seulement le moyen de guérir le mal qui vous afflige, mais aussi celui de détourner le sortilège; il vous indiquera, si vous le voulez, mais après de longues et difficiles recherches, le nom de la sorcière qui vous tient ou le moyen de la distinguer dans les personnes qui vous font visite.

A ces catégories de sorciers, il faut ajouter celle qui, actuellement, est la plus féconde. La réputation de sorcière va régulièrement aux pauvresses, aux vieilles mendiante auxquelles on donne, dans les villages, plus souvent par crainte que par charité. Une vieille paysanne prudente répétera à tout venant ce conseil précieux: si vous rencontrez le soir, dans un chemin écarté, une vieille mendiante ou un vieux mendiant, il faut lui donner l'aumône même quand il ne la demande pas, et lui dire une bonne parole; mais ayez soin de vous signer en cachette, car ils sont, la nuit surtout, des gens toujours dangereux. Et parmi les plus vieux, ceux qui sont bossus ou autrement contrefaits sont à coup sûr les plus à craindre. Cette croyance est tellement ancrée qu'en certains lieux les pauvresses encouragent tacitement la croyance qu'elles sont des sorcières, afin qu'on ne leur refuse pas l'aumône.

### Jeunes sorciers et jeunes sorcières

Il y a de jeunes sorciers et il y a de jeunes sorcières; et il est un signe caractéristique qui convient particulièrement à cet âge: c'est le développement du sentiment d'amour et surtout l'appétence charnelle; les jeunes filles qui ont une conduite déréglée sont destinées à devenir la proie du diable ou à lui être amenées par l'un de ses suppôts. Il en est de même des jeunes gens.

La tradition insiste sur le tempérament amoureux des sorcières et le peuple se défie des filles qui ont peu de retenue. Il dit d'elles avec un vif sentiment de réprobation: *c'est ine macralle* « c'est une sorcière »; ou bien encore: *c'est ine vraie macralle, elle est chantreut l'coucou* « c'est une vraie sorcière, elle enchanterait le coucou ». De même nous disons d'une jolie coquette, mais dans un sens plus aimable: « c'est une enchanteresse ».

Les contes parlent rarement de jeunes sorciers ou de jeunes

sorcières sans les présenter comme des amoureux; le peuple n'a pas gardé le nom des démons incubes ou succubes mais ses récits introduisent fréquemment des faits d'amour comme effets de la sorcellerie ou comme déterminant l'ensorcellement.

Nous nous contenterons de citer deux récits, en rappelant que *Wallonia* a publié au t. I, p. 136, un conte de l'espèce, intitulé: « l'Amoureux de la Sorcière », et au t. II, p. 333, un récit de Loupgarou rentrant dans le même ordre d'idées.

Un amoureux faisait visite à sa belle plusieurs fois par semaine. Depuis quelque temps, il constatait que parfois la jeune fille était absente et il s'en retournait alors jusqu'à la prochaine occasion. Un jour qu'il venait encore de trouver la belle absente, il vit en revenant une génisse qui passait la tête au-dessus de la haie d'un verger et le suivait des yeux. Cette chose singulière étant arrivée plusieurs fois de suite, le jeune homme frappa la génisse d'un gros coup de bâton en l'invectivant. La bête disparut aussitôt. Mais le lendemain, l'amoureux apprit que sa belle était morte d'un coup de bâton qu'elle avait reçu dans les reins. C'était elle qui, poussée par la jalousie, se changeait en génisse pour surveiller son amoureux et savoir s'il n'allait pas visiter une rivale dont la demeure était attenante à ce verger (1).

Une jeune fille de Hermée avait comme galant un jeune homme du village qui, à l'insu de la belle, appartenait à la bande infernale. Une après-midi qu'elle se promenait avec lui dans les champs, « il fut commandé ». Il dit donc à sa bonne amie: « Je dois partir; prenez ce mouchoir, si vous voyez passer quelque chose, vous le lui jetterez ». La jeune fille s'assit sur le talus et attendit patiemment son retour. Quelques instants plus tard, elle vit apparaître un chien noir à l'air menaçant. Elle lui jeta le mouchoir; l'animal le prit entre ses dents et disparut. Le galant revint et voulut l'embrasser. La jeune fille, séduite, le laissa faire. A un moment donné, elle vit entre les dents du jeune homme des bribes du mouchoir, mais elle ne prit pas garde à ce signe. A l'heure du retour, l'amant fut encore « commandé ». Mais, cette fois, la jeune fille dut partir avec lui, car l'amour venait de la vouer pour toujours à Satan (2).

### Moyens de reconnaître les sorciers et les sorcières

La croyance aux sorcières est plus vivace que la croyance aux sorciers et le peuple croit qu'il est dans leur physionomie, dans leurs

(1) Omal. Recueilli par M. X. Lambert.

(2) Conté en 1892 par J. C. à Hermée.

allures, dans leur manière de vivre, des caractères visibles, des indices plus ou moins cachés et des signes divers auxquels on peut les reconnaître. Il croit aussi qu'il est des moyens de dévoiler les personnes qu'on ne parviendrait pas à déterminer comme telles, par la simple observation.

On considère comme suspectes les personnes maigres et âgées, aux allures étranges, qui joignent à une malpropreté manifeste une laideur caractéristique. Pour définir la sorcière de la façon la plus concise, l'homme du peuple à Liège dit : *ine macralle, c'est ine vile laide setche femme* « une sorcière, c'est une vieille laide sèche (maigre) femme ».

La croyance générale est que les sorcières ont les cheveux ébouriffés, non peignés, dégoûtants à voir; qu'elles sont vêtues de haillons sordides, et qu'elles ne se lavent jamais. C'est pourquoi l'on dit qu'elles dégagent une odeur forte et désagréable (les sorcières « puent le poison ») qui persiste dans les maisons où elles se sont arrêtées.

Leur physionomie est étrange et sinistre. Leur peau est ridée, de couleur terreuse, ou rouge comme du vieux cuir, ou d'un jaune très hâlé; leurs traits sont crispés et parfois tourmentés de tics affreux. En Hesbaye, une comparaison populaire dit d'une chose « ridée, ratatinée » qu'elle est *riwettéye comme ine macralle* (1). Elles ont le front bas, les paupières rouges et chassieuses, les sourcils épais et proéminents; on doit se défier surtout de celles dont les sourcils se rejoignent par dessus le nez. Le nez est long, sec et crochu, les joues creuses, le menton aigu, couvert de longs poils, ce qui fait dire qu'elles sont barbuées. Leurs dents sont rares (2), noires, mal rangées et souvent doubles, c'est-à-dire que plusieurs dents se trouvent plantées l'une derrière l'autre; une tradition liégeoise conseille d'arracher ces doubles aux enfants et de les enterrer « à six pieds sous terre » car elles n'amènent rien de bon à celui qui les garde.

Les yeux des sorcières sont caves et malades ou enflammés; ils sont souvent louches ou vairons, c'est-à-dire de couleur différente; on dit à Huy que l'un des yeux du sorcier est tout-à-fait rond, à Herve, que l'un des yeux a la pupille double; *li dobe poupéye des macralles* est également connue à Hermée et Omal en Hesbaye. Le

(1) Compléter par cette variante les comparaisons *riwetti comme ine cache* « ratatiné comme une pomme tapée », *comme ine souwéye preune* « comme une prune séchée », citées par Jos. DEFRECHEUX, *Recueil de comparaisons populaires wallonnes*, Liège, 1886, n° 969.

(2) Cf. la comparaison française « édenté comme une [vieille] sorcière » citée dans DEFRECHEUX *ibid* n° 517.

regard des sorcières est caractéristique; souvent il brille d'un éclat sombre et d'une expression sinistre, et c'est quand il se fixe et s'aiguise que la sorcière est le plus à craindre; en tout autre temps, la vue est troublée et donne à la mégère un air oblique et soupçonneux; en général le regard de la sorcière gêne tout être, bête ou gens, vers lequel il est dirigé: il pèse et fait mal.

Souvent les sorcières sont affligées de quelque difformité: les sorcières boiteuses ou bossues ne sont pas rares. Ordinairement la sorcière, même quand elle n'est pas contrefaite, marche courbée en s'appuyant sur un bâton.

Un caractère que l'on signale partout c'est que les sorcières ont les cheveux roux. Une comparaison dit: *e'te est rossette, il est rossai comme ine macralle*, et une sentence très explicite appuie la croyance: *rossai n' pe'tte mâye brune pai* « roux ne porte jamais bonne peau » (1). Nous avons cité deux fois déjà (2) un lieu-lit près de Dinant *bois des rossettes*, ainsi nommé en souvenir des sorcières qui, dit-on, y furent suppliciées.

On croit partout en Hesbaye, dans le Condroz et en Ardenne, que tout sorcier, toute sorcière, a des poils à la plante des pieds. Pour dire d'une personne qu'on doit la tenir en suspicion, on emploie volontiers la périphrase: *elle a des poêches dizos les pids* (3). A Lincé-Sprimont, on spécifie que les *macralles* ont à la plante des pieds trois poils divergents et partant de la même racine (4).

On raconte partout que le diable imprime à la première occasion sur le corps des sorciers ou sorcières un signe particulier qui constitue comme une prise de possession.

Ce signe, le *signum diabolicum* du Moyen-âge, n'a pas de forme déterminée. Le diable l'imprime, dit-on, avec l'ongle de son gros orteil gauche. Il se trouve placé dans un lieu secret; parfois on dit qu'il est toujours imprimé dans les parties honteuses soit antérieures, soit postérieures; d'autres conteurs ajoutent que le signe n'est visible sur la peau que le vendredi: en tout autre temps il serait invisible.

(1) Jos. DEJARDIN, *Dictionn. des Spots*, 2<sup>e</sup> éd. n° 2670 donne, à tort, croyons-nous, ce *spot* comme une variante de cet autre: *les rossais sont tot bons ou tot mâvas*, qu'il explique en rappelant la pratique traditionnelle des peintres qui représentent le Christ avec des cheveux d'un roux clair ou d'un blond doré, tandis que la chevelure de Judas est d'un roux foncé. La dépréciation des cheveux roux date sans doute de plus loin. Elle est tellement générale et profonde que: l'on trouve bon de dire par galanterie *ine belle rossette n'est nin laide* (*ibid.* n° 2671); 2<sup>e</sup> les mères laissent dire que leurs enfants sont roux parce qu'ils ont été conçus à une époque critique.

(2) *Wallonia*, t. VI, pp. 39 et 51.

(3) DEJARDIN, *Dict. des Spots*, 2<sup>e</sup> éd., n° 2415.

(4) Communication de M. Henri SIMON.